ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 24287

Texte de la question

Mme Fabienne Colboc appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les revendications des services départementaux d'incendie et de secours. À l'appel de plusieurs organisations intersyndicales, les sapeurs-pompiers ont décidé de se mettre en grève dès le 29 août 2019 et pour une durée de deux mois afin de dénoncer le manque d'effectifs et de reconnaissance de leur profession. En effet, depuis mars 2019 les syndicats déplorent des effectifs sur-sollicités, notamment par l'absence de sapeurs-pompiers professionnels en milieu rural, ce qui entraîne une augmentation du périmètre opérationnel et des délais d'intervention. Les sapeurs-pompiers revendiquent également une plus grande reconnaissance des risques qu'ils prennent pour assurer la sécurité de la population, par le biais de l'augmentation de leur prime de feu, et du dégel du point d'indice. Afin de pouvoir se concentrer sur leur cœur de métier, les pompiers souhaitent également que le secours d'urgence aux personnes soit réorganisé, et qu'une plateforme unique de réception des appels d'urgence soit créée. Plusieurs réunions seront organisées en novembre 2019 entre les organisations syndicales, le ministre de l'intérieur et la ministre de la santé. Dans ce contexte, elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement envisage de répondre aux préoccupations des sapeurs-pompiers et au manque d'effectifs professionnels constatés en zone rurale.

Données clés

Auteur : Mme Fabienne Colboc
Circonscription : Indre-et-Loire (4e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24287
Rubrique : Sécurité des biens et des personnes
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 novembre 2019, page 9713
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)